

## Note à l'attention des élèves et familles

### Comment postuler pour le BAC PRO Métiers de la sécurité pour la rentrée 2017

**Le BAC PRO METIERS DE LA SECURITE est accessible prioritairement après une classe de 3<sup>ème</sup>.**

**Nous vous invitons à lire les informations dans la plaquette de présentation de cette formation et à venir nous rencontrer lors des journées portes ouvertes de vendredi 10 mars de 16 à 20h et le samedi 11 mars de 8h30 à 12h.**

#### **La procédure pour postuler :**

1 : se renseigner lors des journées portes ouvertes, lors des réunions d'information sur la formation (contenus, organisation, stages), les modalités pour se porter candidat.

2 : s'adresser à son **établissement scolaire d'origine** (celui de la scolarité de l'année en cours) pour l'informer de la décision de postuler pour cette formation.

3 : compléter le **dossier de candidature** (à retirer soit auprès de son établissement d'origine, soit auprès de l'établissement assurant la formation, soit en le téléchargeant sur le site du lycée Funay-Hélène Boucher <http://funay-boucher.paysdelaloire.e-lyco.fr/> ou de l'académie de Nantes).

**ATTENTION : 1 dossier unique** : vous ne pouvez **postuler que pour un seul établissement scolaire de l'académie de Nantes** dispensant la formation BAC PRO Métiers de la sécurité, qu'il soit public ou privé.

4 : remettre son **dossier complété accompagné des documents demandés à son établissement d'origine avant le 24 avril 2017** pour vérification, avis et envoi au lycée sollicité.

5 : **l'établissement d'origine saisie le vœu de la famille dans « AFFELNET »** du 27 avril au 4 mai. Seules les candidatures saisies dans AFFELNET seront étudiées. Lors de cette phase de pré-affectation, vous ne pourrez pas postuler pour une autre formation de la voie professionnelle publique.

6 : **jeudi 11 mai** : le **lycée vous envoie les résultats de la sélection des dossiers** : vous êtes soit convoqué pour des mises en situations professionnelles, soit refusés. Dans ce dernier cas, vous devez retravailler votre projet professionnel, avec votre établissement d'origine, afin de formuler d'autres vœux pour la deuxième phase d'affectation.

7 : **si votre candidature est retenue, vous êtes convoqué au lycée soit le mercredi 17 mai, soit le jeudi 18 mai** pour des mises en situation professionnelles (Français, EPS, entretien). **ATTENTION** : ces **dates sont impératives**, vous ne pourrez pas être convoqué à une autre date.

8 : **Le lundi 22 mai, le lycée envoie par courrier postal les résultats** : candidat admis sur liste principale ou sur liste supplémentaire ou candidat refusé. Simultanément, l'établissement d'origine est informé.

9 : Si vous êtes admis en **liste principale ou supplémentaire** et que vous confirmez votre projet d'intégrer le BAC PRO Métiers de la sécurité, il est **impératif que votre établissement d'origine (public ou privé) saisisse votre vœu dans AFFELNET du 30 mai au 8 juin) en vœu N°1**. Si vous êtes en **liste supplémentaire**, vous pourrez formuler jusqu'à 4 vœux (autres formations et établissements). Si votre 1er vœu d'intégrer la formation des Métiers de la sécurité n'est pas satisfait, votre candidature pour les autres vœux sera alors étudiée.

10 : **si votre candidature est retenue en liste principale, vous recevrez fin juin une convocation pour venir vous inscrire dans l'établissement.**